



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Mayenne



Dossier suivi par
Dany WANONO

Cité Administrative
rue Mac Donald
BP 23851
53030 LAVAL CEDEX
Tél : 02.43.59.92.74
Mél : ecoleinclusive53@ac-
nantes.fr

Laval, le 28 août 2019

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Mayenne

à

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs

S/c
Madame l'inspectrice,
Monsieur l'inspecteur
de l'éducation nationale

Objet : L'école inclusive en Mayenne

L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. En matière de scolarisation des élèves en situation de handicap et depuis la loi « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » du 11 février 2005, des avancées majeures ont été réalisées pour une école inclusive.

Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis dans les établissements scolaires du département a plus que doublé depuis la rentrée scolaire 2007, passant d'environ 1000 élèves à près de 2100 en 2019. Dans le même temps, le nombre d'élèves accompagnés par une aide humaine a été multiplié par quatre. C'est donc un important chemin qui a été parcouru, ce, grâce à vous, et je souhaite ici vous remercier de votre implication qui a permis ces progrès très importants.

Désormais, près de la moitié des élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement. L'enjeu est de le pérenniser et qu'il soit mieux ajusté à leurs besoins, avec une visée pédagogique réaffirmée. Jusqu'à présent, la réponse a été essentiellement fonctionnelle. Aujourd'hui, la loi pour l'école de la confiance porte l'ambition d'un accompagnement de qualité pour tous. Cette ambition se réalise au travers de la professionnalisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et de la mise en place d'une nouvelle organisation de proximité au niveau local qui se concrétise par :

1- La création au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Mayenne d'un service départemental de l'école inclusive (SDEI) :

Rattaché à la division des élèves, des écoles et des établissements (D3E), le SDEI a pour mission de proposer une cellule d'écoute à l'attention des parents d'élèves et d'assurer la gestion financière et des ressources humaines, en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN ASH). Le SDEI travaille en étroite collaboration avec les responsables des

pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) pour apporter l'aide nécessaire aux équipes pédagogiques, aux partenaires et aux familles.

La cellule d'écoute est joignable au 02 43 59 92 74 ou par mail : ecoleinclusive53@ac-nantes.fr

2- Le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) couvrant l'ensemble du département, dès cette rentrée scolaire :

Le PIAL est une nouvelle forme d'organisation, dont l'objectif est de mieux répondre aux besoins évolutifs des élèves en situation de handicap. Il vise également à mieux coordonner les ressources (aides humaines, pédagogiques, éducatives...). Il a l'ambition de répondre rapidement aux notifications d'accompagnement et d'éviter les ruptures, grâce notamment à une meilleure anticipation des recrutements des AESH.

Chaque PIAL associe le collège et les écoles de son secteur dans une réflexion qui permet de déployer les moyens d'accompagnement en fonction des besoins actualisés des élèves.

Chaque PIAL est piloté et animé par le chef d'établissement du collège, en étroite collaboration avec les IEN de circonscription et les directeurs d'école, au sein d'un comité de pilotage, à des fins d'adaptation continue des réponses aux besoins des élèves et au développement progressif de leur autonomie.

L'accueil des familles d'enfants en situation de handicap est une priorité. Ainsi, en début d'année scolaire, vous organiserez une rencontre, avec l'enseignant et l'accompagnant en charge de l'élève, afin de présenter aux familles les conditions d'accueil de leur enfant au sein de l'école.

Dans chaque PIAL, des réunions sont prévues pour répondre à toutes les questions pratiques concernant leur fonctionnement. Les lieux et les horaires de ces réunions vous seront communiqués ultérieurement.

Sachant pouvoir compter sur la mobilisation de tous pour mener à bien la politique d'une école pleinement inclusive,

Le directeur académique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. WALECKX', with a stylized flourish at the end.

Denis WALECKX